

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Fonds de développement régional : la région de l'Estrie subit des coupures significatives**

---

**Sherbrooke, le 16 décembre 2010** - Comme paru récemment dans les médias, le président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie confirme que la région de l'Estrie subit une coupure importante de son budget de développement régional, soit près de 900 000 \$.

Selon la *Loi sur le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire*, la CRÉ de l'Estrie a pour mandat de réaliser et de soutenir la mise en œuvre des priorités de développement de la région, telles qu'adoptées dans le Plan de développement de l'Estrie. Elle agit également à titre d'agent de concertation régionale sur divers sujets tout en réalisant des mandats particuliers que lui confie le gouvernement du Québec dans le cadre d'ententes de régionalisation.

Pour assumer pleinement son rôle d'agent de développement régional et d'interlocuteur politique auprès du gouvernement du Québec, la CRÉ de l'Estrie peut compter sur un outil unique en son genre, le Fonds de développement régional (FDR). Ce fonds permet de soutenir divers projets structurants pour l'ensemble de la région, de même que des ententes spécifiques permettant d'agir de manière concertée et cohérente sur des enjeux propres à la région. Le Fonds de développement régional sert également au fonctionnement de la CRÉ de l'Estrie.

Le 3 décembre dernier, à l'instar des 20 autres conférences régionales des élus du Québec, la CRÉ de l'Estrie apprenait que le Fonds de développement régional devait contribuer à l'effort pour redresser les finances publiques et atteindre l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible. C'est ainsi que la région de l'Estrie voit l'enveloppe du FDR 2010-2011 amputée de 34 %, soit près de 900 000 \$ pour l'année en cours.

Les administrateurs de la CRÉ de l'Estrie comprennent qu'en ces moments particuliers, la participation à l'effort collectif est nécessaire. Toutefois, ils estiment que cette nouvelle a des effets importants sur le développement régional et arrive à un mauvais moment : plus des trois quarts de l'année en cause sont déjà passés et un appel à projets est en cours actuellement.

*« Nous savons que le FDR est un outil particulier aux yeux du gouvernement du Québec. Souvent, le FDR constitue la première contribution financière à un projet nécessitant un montage financier complexe, ce qui retarde certains décaissements. Mais par-dessus tout, le FDR est un instrument propre à la région qui permet de soutenir des projets qui autrement ne verraient pas le jour, s'inscrivant difficilement dans les*

*programmes très normés du gouvernement du Québec. C'est ce qui nous inquiète le plus face au choix du gouvernement du Québec. Quel message est lancé aux régions? Comment les élus régionaux doivent-ils interpréter cela alors qu'ils reçoivent de plus en plus de mandats et que le rôle des CRÉ ne cesse d'être accentué et renforcé politiquement? », de mentionner le président de la CRÉ et préfet de la MRC du Granit, Maurice Bernier.*

*« Nous allons certainement honorer les engagements déjà pris, peut-être devons-nous en reporter certains. Ceci sans nuire aux projets déjà retenus. C'est ce que nous soumettrons à nos administrateurs lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration prévue en janvier. Par contre, cela signifiera qu'une portion significative du budget pour l'année prochaine sera déjà réservée, réduisant d'autant la capacité de soutenir de nouvelles initiatives ou ententes », de conclure Monsieur Bernier.*

### **À propos de la CRÉ de l'Estrie**

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

- 30 -

Source : Marie-Hélène Wolfe – Directrice générale  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911

Information : Judith Lavallée – Chargée de communications  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911, poste 229  
819 578-5459 (cellulaire)  
jl@creestrie.qc.ca